

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
15 Septembre 2017**

**OBJET** : Dispositif du service civique - Mises à disposition auprès de personnes morales de droit public

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise à disposition avec chaque structure d'accueil et chaque volontaire et en cas de besoin, les avenants aux conventions de mise à disposition concernées conformément au modèle annexé au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**